



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **94440052.2**

(51) Int. Cl.⁶ : **A47F 5/00**

(22) Date de dépôt : **05.08.94**

(30) Priorité : **05.08.93 FR 9309796**

(43) Date de publication de la demande :
08.02.95 Bulletin 95/06

(84) Etats contractants désignés :
BE CH DE ES GB IT LI LU NL

(71) Demandeur : **C.Q.M.**
Petite Route de Sorgues
F-84370 Bedarrides (FR)

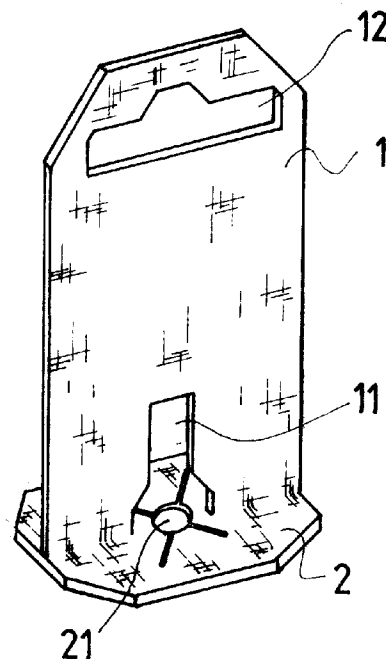
(72) Inventeur : **Dechirot, Jean-Pierre**
11, allée des Cerisiers
F-08200 Balan (FR)

(54) **Organes de suspension de pièces, notamment de pièces allongées d'un certain poids.**

(57) Organe de suspension de pièces, notamment de pièces allongées d'un certain poids, comportant un socle (2) perforé fixé perpendiculairement à une patte (1) de largeur sensiblement égale et de forme sensiblement rectangulaire munie à sa partie supérieure d'une ouverture (12).

Il comporte une découpe (11) d'une certaine hauteur pratiquée dans la patte (1) en regard de l'ouverture (21) ménagée centralement dans le socle (2), en vue de permettre l'introduction d'une tige filetée fixée à l'extrémité d'une pièce allongée.

Fig.1



La présente invention a pour objet un organe de suspension de pièces, notamment de pièces allongées d'un certain poids.

On connaît actuellement des systèmes permettant de suspendre des pièces allongées pesantes, comme par exemple le dispositif décrit dans le document FR 2.620.781, constitué d'une pièce monobloc comprenant une platine perforée s'aminçant au voisinage d'une perforation centrale d'où débouchent des fentes radiales, une patte perpendiculaire à ladite platine dans laquelle est pratiquée une ouverture permettant la suspension du dispositif à des broches de présentation et enfin un couple de goussets reliant la platine à la patte pour renforcer la rigidité de l'ensemble.

La pièce allongée à suspendre, qui peut être par exemple un pied de table, un pied de chaise ou tout autre pied de meuble, peut comporter axialement une tige filetée dépassant de l'une des extrémités et permettant de l'engager rapidement dans la perforation pratiquée dans la platine.

Toutefois les systèmes ne permettent pas de suspendre des objets allongés sans que ces derniers soient inclinés par rapport à la verticale, du fait de l'excentricité de la perforation, ce qui nuit à l'aspect esthétique des présentoirs de magasins portant une série de pièces allongées suspendues destinées à la vente.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient en proposant un organe de suspension comportant un socle perforé fixé perpendiculairement à une patte de largeur sensiblement égale et de forme sensiblement rectangulaire, munie à sa partie supérieure d'une ouverture, ledit organe de suspension se caractérisant essentiellement en ce que la patte est solidarisée au socle en son milieu et en ce qu'une découpe d'une certaine hauteur est pratiquée en regard de l'ouverture ménagée au centre dudit socle, permettant le passage d'une tige filetée fixée à l'extrémité d'une pièce allongée en vue de la suspendre verticalement.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue en perspective d'un organe de suspension selon l'invention
- la figure 2 représente le même organe en vue en coupe par un plan médian de symétrie
- la figure 3 représente une vue en perspective cavalière d'un organe selon l'invention accroché à la broche d'un présentoir linéaire et auquel est suspendue une pièce allongée.

Si on se réfère aux figures 1 et 2 on peut voir que l'organe de suspension selon l'invention comporte une patte 1 de forme sensiblement rectangulaire

fixée à sa base sur la ligne médiane d'un socle 2 comportant en son centre une ouverture circulaire 21 disposée en regard d'une découpe 11 rectangulaire pratiquée à la partie inférieure de la patte 1.

Sur la figure 3 on peut voir un organe selon l'invention dans l'ouverture centrale 21 duquel est engagée une tige filetée 31 fixée axialement à l'extrémité d'une pièce 3 de section carré pouvant être par exemple un pied de table, suspendu à une broche 4 d'un présentoir linéaire, non représenté, enfilée dans une ouverture multistandard 12 ménagée à la partie supérieure de la patte 1, à distance de la découpe 11.

Du fait de la disposition des éléments constituant l'organe de suspension selon l'invention la pièce 3 est suspendue perpendiculairement par rapport au sol.

Il va de soi que la présente invention ne saurait être limitée à la description qui précède d'un de ses modes de réalisation, susceptible de subir un certain nombre de modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Organe de suspension de pièces, notamment de pièces allongées (3) d'un certain poids, comportant un socle (2) perforé fixé perpendiculairement à une patte (1) de largeur sensiblement égale et de forme sensiblement rectangulaire munie à sa partie supérieure d'une ouverture (12), caractérisé en ce qu'une découpe (11) d'une certaine hauteur est pratiquée dans la patte (1) en regard de l'ouverture (21) ménagée centralement dans le socle (2), en vue de permettre l'introduction d'une tige filetée (31) fixée à l'extrémité d'une pièce allongée (3).

Fig.1

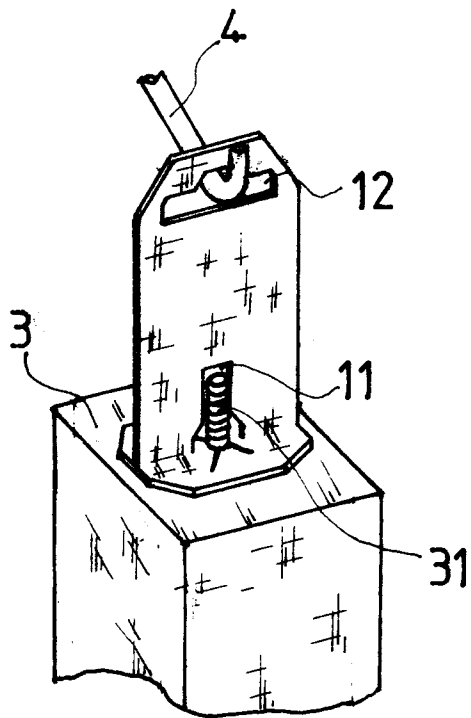
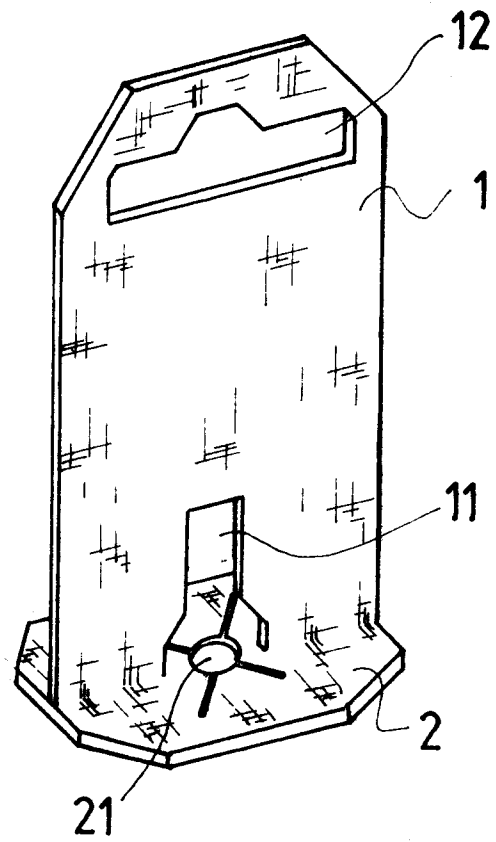
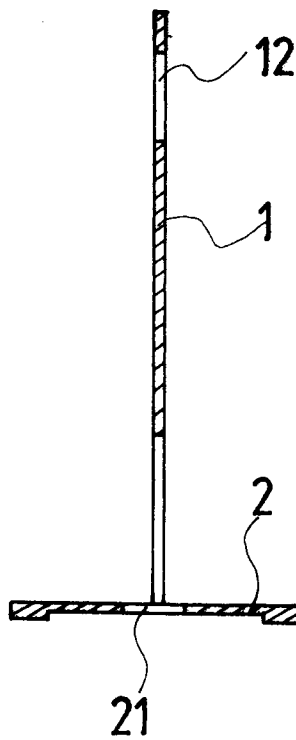


Fig.3

Fig.2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 44 0052

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US-A-4 247 003 (JONES) * le document en entier * ---	1	A47F5/00
A	US-A-3 266 202 (STANLEY FURER) * le document en entier * ---	1	
A	WO-A-93 01102 (HENKEL KOMMANDITGESELLSCHAFT AUF AKTIEN) * abrégé; figures * ---	1	
D,A	FR-A-2 620 781 (ETABLISSEMENTS BAR S.A.) * le document en entier * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47F B65D E04B
Lien de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE		24 Octobre 1994	Calamida, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)